

COUPON-REPONSE EN PAGE 2 à remettre RAPIDEMENT après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de votre enfant

BADGE SCOLAIRE CLASSES DE COLLEGE (ET DE SECONDE)

Il sera remis à l'élève, à la rentrée, un badge avec un code barre dénommé « Carte d'Identité de l'élève ».

Il servira de **Carte d'Identité scolaire**.

Cette carte doit être présentée :

- **pour la restauration.**
- **pour vérifier l'autorisation de sortie anticipée en cas d'absence d'un professeur**

Elle comporte le nom et le prénom de l'élève, sa photo et son régime de restauration.

**Elle est valable pour toute l'année scolaire,
elle doit toujours être en possession de l'élève
En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera facturée au prix de 10 € l'unité**

FONCTIONNEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RESTAURATION

Seul l'élève muni d'un badge peut avoir accès au self.

Deux régimes sont proposés : Demi – Pensionnaire (DP) ou Externe (E)

Régime « DP » : l'élève déjeune au self au moins 1 fois et 1 jour FIXE dans la semaine.

Dans ce cas au début de chaque trimestre sur la note de frais, il vous est facturé une somme forfaitaire correspondant au nombre de repas théorique du trimestre. Le prix du repas est de **6,65 €**. Il ne peut y avoir de réduction du forfait qu'en cas d'absence, justifiée par un certificat médical, de plus de *cinq jours ouvrés consécutifs*.

Régime « E » : les autres cas.

Vous devez acheter des repas d'avance de façon à ce que la carte soit toujours alimentée. Le prix du repas est de **6,98 €**. A chaque passage du badge un repas est décompté. Un badge ne peut passer qu'une seule fois par jour.

Vous trouverez ci-dessous un **coupon-réponse** sur lequel vous devrez **choisir** le régime de cantine de l'élève, **ce choix est irrévocable pour tout le trimestre**. Les changements de régime de cantine ne se font qu'à la fin de chaque trimestre et sont valables pour tout le trimestre.

N.B : à chaque passage au self, l'élève a la possibilité de connaître le solde de sa carte.

**ATTENTION : Dès lors qu'un élève est demi-pensionnaire,
il n'a pas le droit de quitter l'établissement à l'heure du déjeuner.**

FONCTIONNEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE POUR L'AUTORISATION DE SORTIE

Il s'agit de permettre une sortie anticipée en cas d'absence d'un professeur. Ces sorties ne peuvent avoir lieu qu'en fin de 1/2 journée.

**ATTENTION : Un élève qui déjeune à la cantine
ne peut bénéficier de cette sortie anticipée que l'après-midi.**

COUPON-REPONSE COLLEGE (ET SECONDE)

A remettre au plus vite au Professeur Principal
qui transmettra au Service Comptable

NOM

PRENOM

CLASSE

DEMI-PENSION

Je choisis pour mon enfant le régime de demi-pension :

REGIME « DP » (facturé au trimestre)

JOUR(S) CHOISI(S)

LUN

MAR

MER

JEU

VEN

REGIME « E » (Repas payables d'avance, par 5 au moins)

*Rappel : un élève demi-pensionnaire
reste dans l'établissement aux heures des repas*

AUTORISATION DE SORTIE

***J'autorise mon enfant à quitter l'établissement en fin de 1/2 Journée
en cas d'absence d'un professeur***

OUI

NON

Signature du responsable légal :